

Belgium-Liège: Closed-circuit surveillance system

OJ S 181/2014 20/09/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Liège (zone de police)

Postal address: Rue Natalis 60-64

Town: Liège

Postal code: 4020

Country: Belgium

Contact person: Service marchés publics

For the attention of: Mme Roxane Vandenbroeck

E-mail: service.juridique@policeliège.be

Telephone: +32 43408121

Fax: +32 43408129

Additional information can be obtained from:

Official name: Ville de Liège (zone de police)

Postal address: Rue Natalis 60-64

Town: Liège

Postal code: 4020

Country: Belgium

Contact person: Cellule télématique

For the attention of: M. Roberto Bertini (questions d'ordre technique)

E-mail: telematique@policeliège.be

Telephone: +32 43408150

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Public order and safety

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Contrat d'entretien du réseau caméras de la zone de police pour une durée de 4 ans

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Main site or place of performance: Liège

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

entretien du réseau caméras de la Zone de police de Liège, à savoir :

Poste 1 : Entretien du réseau cctv de la zone de police de liège en intégrant les 2 objectifs suivants :

-maintenance préventive et corrective, entretien omnium des caméras et du réseau fibre optique

-prestations réalisées à la demande de la Zone de police (par ex., réparation des dégâts commis par un tiers, interventions d'urgence, déplacement de caméras, .)

Poste 2 : Installation d'une ou plusieurs nouvelles caméras ou raccordement d'un nouveau site (ex : commissariat, extension fibre optique, connexion fibre optique avec la fibre d'un partenaire extérieur, .)

Poste 3 : Modification du réseau cctv de la Zone de police de liège en procédant au remplacement de 20 caméras IP par an

II.1.6. CPV code(s)

32235000 Closed-circuit surveillance system

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure de passation de marché, le soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve dans aucun cas d'exclusion visé à l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire et vérifiera le respect des obligations fiscales à propos de tous les soumissionnaires dans les 48 heures du moment ultime pour l'introduction des offres.

Le pouvoir adjudicateur effectuera lui-même les vérifications des documents auxquels il a accès par des moyens électroniques. Pour les autres documents, il sollicitera, par courrier ou courriel, auprès du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution, la communication de ces documents.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire.

Extraits de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011

§ 1. Conformément à l'article 20 de la loi, est exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour :

- 1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ;
- 2° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ;
- 3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
- 4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

§ 2. Conformément à l'article 20 de la loi, peut être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire :

- 1° qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 2° qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 3° qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- 4° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- 5° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 ;
- 6° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes

selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 ;

7° qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: -une déclaration bancaire appropriée ;
-une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices. Le chiffre d'affaires moyen concernant les services auxquels se réfère le marché sur les trois dernières années devra s'élever à min. 5 000 000 EUR.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime de réception des offres.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

oLa preuve que le soumissionnaire se conforme à la norme de qualité ISO 9001 (ou équivalent) par la production d'un certificat ;

oL'indication des techniciens responsable de la mise en oeuvre de la fibre optique. Cette liste comprendra au minimum deux jointeurs fibres optiques. Tous les éléments probants (certificats, formations, accréditations, etc.) seront fournis afin de permettre d'apprécier la compétence en la matière ;

oLes titres d'études et professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables qui peuvent être chargés de la prestation de services dont il est question dans le présent cahier des charges (au minimum master ingénieur civil électromécanicien);

oUne déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire de service disposera pour la réalisation du marché. le prestataire indiquera en particulier qu'il possède, au minimum, 2 jointeuses FO, 2 OTDR, 1 dBmètre ;

oLa présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétentes ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services. La moyenne sur les 3 années doit être supérieure à 200 000 EUR.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

14/29

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Prior information notice

Notice number in the OJ S: [2014/S 44-073511](#) of 4.3.2014

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 22.10.2014 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

23.10.2014 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 250 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 23.10.2014 - 10:00

Place:

Hôtel de Police, rue Natalis, 60-64 à 4020 Liège, 2ème étage, Cellule Marchés publics, bureau 212

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

@Ref:00686636/2014014185

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Le cahier des charges peut être obtenu sur simple demande via courrier électronique à l'adresse suivante: service.juridique@policeliege.be. Il sera envoyé par email. L'intitulé du marché doit être précisé dans la demande ainsi que le numéro de dossier : 14/29

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.9.2014